

RAPPORT DU JURY

CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE

Secteur enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique

Composition du jury :

Présidente

Mme Millet - Inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale - Rectorat - Poitiers

Membres

Allemand

Mme Behrouz - Inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale - Rectorat - Poitiers

M. Marien - Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional - Rectorat - Poitiers

Mme Mézi - Professeure - Collège René Caillet - Saintes

M. Souchaud - Professeur - Lycée Elie Vinet - Barbezieux

Anglais

M. Berton - Inspecteur de l'éducation nationale - Rectorat - Poitiers

Mme Beudart - Professeure - Lycée Jean Hyppolite - Jonzac

M. Chanteraud - Chargé de mission - Rectorat - Poitiers

M. De Martel - Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional - Rectorat - Poitiers

Mme Eichelbrenner - Inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale - Rectorat - Poitiers

M. Fabien - Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional - Rectorat - Poitiers

M. Goizet - Professeur - Lycée de l'Atlantique - Royan

M. Harry - Professeur - Lycée Bellevue - Saintes

M. Houdu - Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional - Rectorat - Poitiers

M. Lenas - Inspecteur de l'éducation nationale - Rectorat - Poitiers

Mme Luyer-Tanet - Inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale - Rectorat - Poitiers

Mme Méjean - Inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale - Rectorat - Poitiers

M. Menant - Inspecteur de l'éducation nationale - Rectorat - Poitiers

Mme Pernot - Professeure - Lycée Pilote innovant - Jaunay Clan

Mme Plas - Inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale - Rectorat - Poitiers

M. Potier - Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional - Rectorat - Poitiers

M. Renard - Inspecteur de l'éducation nationale - Rectorat - Poitiers

Mme Vinel - Inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale - Rectorat - Poitiers

Espagnol

M. De Martel - Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional - Rectorat - Poitiers

M. Delorme - Inspecteur de l'éducation nationale - Rectorat - Poitiers

Mme Duranthon - Inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale - Rectorat - Poitiers

M. Marien - Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional - Rectorat - Poitiers

M. Martinez Ortiz - Professeur - Lycée Guez de Balzac - Angoulême

Mme Méjean - Inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale - Rectorat - Poitiers

Mme Millet - Inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale - Rectorat - Poitiers

Italien

M. Delorme - Inspecteur de l'éducation nationale - Rectorat - Poitiers

Mme Medjadji - Inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale - Rectorat - Créteil

I - STATISTIQUES

Anglais

25 candidats étaient inscrits en anglais à cette session.

- 10 enseignants de LP
- 10 enseignants de LEGT
- 3 enseignants de collège
- 3 certifiés stagiaires

21 se sont présentés

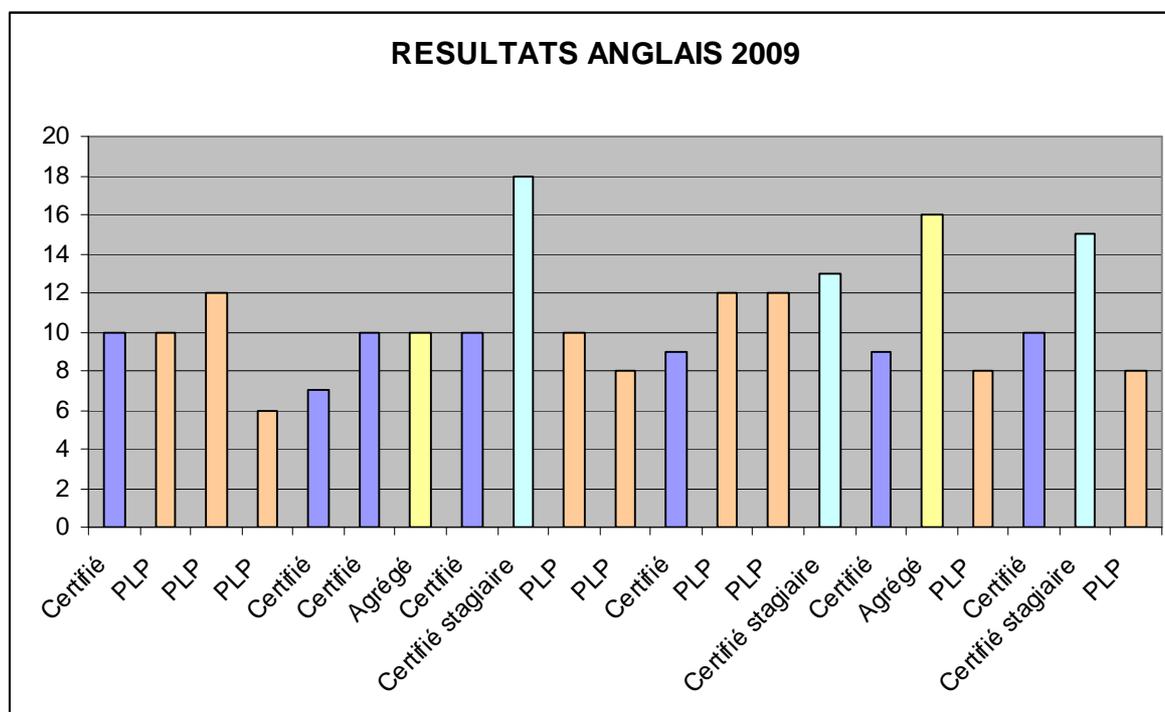
10 DNL étaient représentées

- Histoire et géographie
- Mathématiques
- Sciences physiques
- Physique et électricité appliquées
- Génie électrotechnique
- Hôtellerie
- S V T
- EPS
- Communication et bureautique
- Vente

15 candidats ont été admis

8 candidats ont été refusés

- Les notes s'inscrivent dans une fourchette allant de 6 à 18 /20
- La moyenne des notes obtenues s'élève à 10,6
- Le pourcentage d'admis est de 66%
- Le graphique ci-dessous permet de visionner les résultats en fonction de la catégorie des candidats.



Allemand

2 candidats inscrits se sont présentés et ont été admis

Notes obtenues : 15 et 17/20

DNL

- Histoire géographie
- Philosophie

Espagnol

5 candidats étaient inscrits.

3 se sont présentés et ont été admis.

Les notes s'inscrivent dans une fourchette allant de 12 à 15 /20

DNL

- Histoire géographie
- Mathématiques
- Sciences physiques

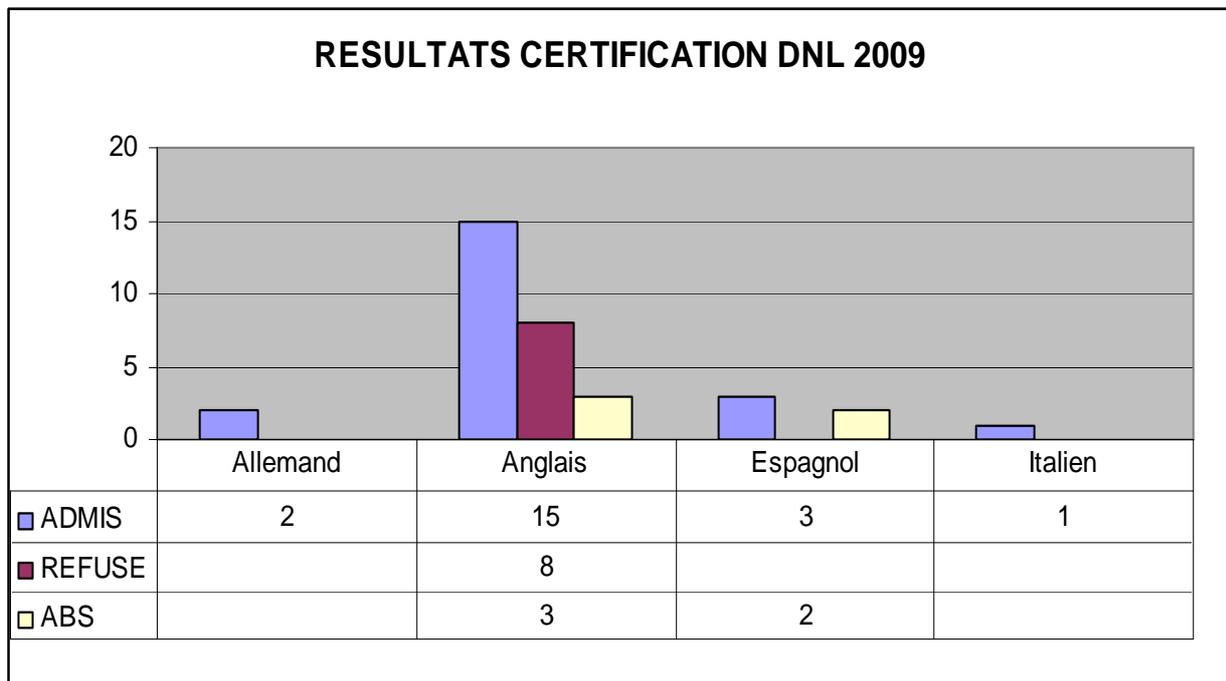
Italien

1 candidat s'est présenté et a été admis

Note obtenue : 11/20

DNL

- Lettres histoire



II – RAPPEL DES TEXTES REFERENTS

. Examen de certification complémentaire

- BO n°39 du 28 octobre 2004

. Sections européennes ou de langues orientales (SELO)

- Circulaire n°92-234 du 19/08/1992 publiée au BO N°33 du 3/09/1992 (organisation)
- Circulaire publiée au BO N°36 du 24/09/1992 (organisation)
- Arrêté du 22/06/1994 publié au BO N°29 du 21/07/1994
- Note de service N°94-260 du 2/11/1994 publiée au BO N°41 du 10/11/1994
- Arrêté du 9/05/2003 publié au BO N°24 du 12/06/2003 (attribution de l'indication 'Section européenne' ou de langue orientale sur le diplôme du baccalauréat)
- Note de service N°2003-192 du 5/11/2003 publiée au BO N°42 du 13 novembre 2003 (modalités de l'évaluation spécifique prévue par l'arrêté du 9/05/03)

III – CONNAISSANCE DES TEXTES OFFICIELS ET DU FONCTIONNEMENT D'UNE SELO : RESSOURCES

Pour réussir l'épreuve, il est indispensable de connaître ces textes, depuis les textes fondateurs (BO n°33 du 3 septembre 1992) jusqu'aux récentes modalités de l'examen (BO n°42 du 13 novembre 2003). Tous ces textes sont **disponibles sur le site Emilangues**, dédié à l'enseignement en section européenne et orientale, dans la rubrique *Références* présente sur la page d'accueil à l'adresse suivante : <http://www.emilangues.education.fr/>

On peut également consulter la rubrique *Ressources pédagogiques* du site **Emilangues**, laquelle présente, dans les différentes langues, des pistes d'exploitation pédagogique pour trois DNL : histoire et géographie, SVT et hôtellerie.

Outre le fait de connaître les textes, le candidat doit **savoir comment fonctionne une section européenne**, donc avoir rencontré des professeurs exerçant dans ces sections, et si possible avoir visité des classes. Rappelons aussi qu'un professeur enseignant une discipline non-linguistique dans le cadre d'une section européenne ou de langues orientales doit **enseigner " tout ou partie du programme de la discipline concernée en langue étrangère "**, ce qui implique la connaissance des textes régissant l'enseignement de la discipline en question et leur mise en oeuvre, c'est du reste l'objet principal de la seconde partie de l'entretien .

Le candidat doit aussi connaître suffisamment les possibilités offertes pour mettre **en place des partenariats** avec des établissements du (des) pays concerné(s) : depuis l'e-Twinning (<http://www.etwinning.net/ww/fr/pub/etwinning/index2005.htm>) jusqu'aux projets Comenius, (http://europa.eu.int/comm/education/programmes/socrates/comenius/activities/comenius3_fr.html). N'oublions pas non plus la mention Europass pour les lycées de l'enseignement professionnel (<http://www.europass-france.org/>) à destination des élèves qui effectuent un stage à l'étranger.

Enfin, le candidat doit s'être interrogé sur **le travail à mettre en place avec le professeur de langue vivante**, travail méthodologique, travail linguistique, activités croisées.

IV- RAPPORT REDIGE PAR LE CANDIDAT

« En déposant sa demande d'inscription, le candidat remettra un rapport d'au plus cinq pages dactylographiées, précisant, d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'IUFM, et présentant, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, **comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative.** » (B.O.E.N. n°39 du 28 octobre 2004) .

Le jury a constaté une très grande hétérogénéité dans la qualité des dossiers présentés. Bien que ces rapports ne soient pas soumis à notation, les candidats doivent avoir présent à l'esprit qu'ils constituent le premier contact avec le jury, et qu'ils serviront de base pour l'entretien. Il devient alors évident qu'un simple C. V. rédigé à la hâte ne suffira pas à satisfaire les exigences du jury. Les candidats doivent donc mettre en valeur les éléments qu'ils souhaitent distinguer dans leur itinéraire professionnel et qui donnent du sens au déroulement de la carrière accomplie par rapport à cette ouverture européenne et/ou internationale. Ils doivent savoir sélectionner les informations qu'ils présentent.

V- ATTENTES DU JURY

Le jury évalue les connaissances et compétences suivantes :

- la maîtrise de la langue étrangère :
 - l'aisance dans le maniement de la langue courante, à défaut d'une correction parfaite ;
 - la maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée ;
 - la maîtrise du langage de la classe.
- la connaissance du cadre institutionnel des SELO (les principaux textes réglementaires) ;
- la maîtrise de la bi-culturalité : savoir expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître le référent culturel derrière la notion ;
- connaître les différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les deux (ou plusieurs) pays ;
- la connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère, notamment au plan des attentes, de l'attitude face à la langue, des critères d'évaluation, des difficultés d'apprentissage particulières, du choix des thèmes et supports, etc. ;
- la capacité à concevoir un projet d'échange (de classe, d'élèves...) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire.

N.B. : Ces différents points ne sont pas hiérarchisés ; **la maîtrise de la langue sera évidemment un critère d'évaluation majeur.**

VI- NIVEAU DE LANGUE

Il importe que les élèves qui suivent l'enseignement d'une DNL soient exposés à une langue qui s'approche le plus possible du **modèle authentique**. Autrement dit, **la langue utilisée en cours doit être modélisante**. On a pu percevoir chez certains candidats des automatismes pouvant aller à l'encontre du modèle de langue souhaité pour nos élèves.

Certains candidats sont trop marqués par le schéma intonatif du français et ne sont pas encore en mesure de respecter les particularités élémentaires de la langue qu'ils souhaiteraient enseigner (déplacement des syllabes toniques, prononciation défailante, manque de fluidité ...). En revanche, les candidats qui ont réussi à l'examen ont su montrer leur maîtrise de la langue étrangère, ont eu le souci de l'exactitude syntaxique et sémantique et ont été attentifs au respect des règles de la phonologie.

La **qualité phonologique** reste un élément déterminant.

VII- ENTRETIEN

La pédagogie de la D.N.L. est spécifique, certes, et le jury est conscient que les candidats n'ont pas encore acquis une expérience dans ce domaine, mais les candidats reçus ont été capables de prouver leur réel intérêt pour la langue et la culture des pays concernés ; en effet **la motivation est un élément de jugement très important** : transmettre le désir d'utiliser la langue et œuvrer pour son rayonnement dans l'établissement sont les bases du travail de l'enseignant d'une D.N.L.

CONCLUSION

Le jury encourage vivement tous les enseignants susceptibles d'obtenir une certification complémentaire pour l'enseignement d'une D.N.L à passer l'épreuve.

Le candidat désireux d'obtenir la certification devra :

- avoir réfléchi aux notions d'interdisciplinarité, ses enjeux et ses spécificités ;
- posséder une bonne connaissance des textes officiels ;
- avoir **une bonne maîtrise de la langue**.

Le jury a constaté que les candidats saisissent de mieux en mieux les enjeux et les attentes de l'épreuve. Une préparation sérieuse (constitution du dossier, connaissance des textes officiels ...), un niveau de langue satisfaisant ainsi qu'une réflexion approfondie sur les particularités de la transdisciplinarité permettront aux futurs candidats d'obtenir la certification souhaitée. Gageons qu'ils seront nombreux lors des prochaines sessions !

Les membres du jury